



**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DES SOURCES
MUNICIPALITÉ DE WOTTON**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue le lundi quatorzième jour du mois de janvier 2013 (2013-01-14), à dix-neuf heures trente minutes (19h30), à la salle du conseil située au 396, rue Mgr L'Heureux, Wotton, à laquelle sont présents :

Présence : Ghislain Drouin, Maire,
Claude Vaillancourt, conseiller,

Marc-André Gagnon, conseiller,

Paul Latulippe, conseiller,

Yves Gauthier, conseiller.

Absence : Fernand Bourget, conseiller.

Siège numéro quatre : vacant.

Ouverture de la séance

Le Maire, Ghislain Drouin, constate le quorum à 19h30 et souhaite la bienvenue, ainsi qu'une Bonne Année 2013 aux personnes présentes. Mme Carole Vaillancourt, Directrice générale et Secrétaire-trésorière, est également présente.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance

- 1.1.1. Adoption de l'ordre du jour
- 1.1.2. Adoption des procès-verbaux du 3 et du 19 décembre 2012
- 1.1.3. Rapport du Dir. incendies : rapports d'incendie mois de décembre : 2013-01
- 1.1.4. Dépôt des travaux effectués en décembre 2012
- 1.1.5. Résumé des permis émis en décembre 2012
- 1.1.6. Reycy-Québec : Compensation collecte sélective 2012
- 1.1.7. MAMROT : approbation de l'entente de la Régie d'élimination des matières résiduelles
- 1.1.8. Ministère de la Culture : Nouveaux pouvoirs concernant le patrimoine culturel collectif
- 1.1.9. MTQ : Accusé de réception de la demande de déplacement de la zone de 90km et panneau
- 1.1.10. MTQ : Bulletin « Liaison » vol. 15 no 2/décembre 2012
- 1.1.11. Député André Bellavance : Programmes de Patrimoine canadien
- 1.1.12. ADMQ : Campagne de promotion contre la violence en milieu municipal

2. Prises de décision

- 2.1.1. Adoption des comptes du mois de décembre 2012
- 2.1.2. Adoption du Plan de Sécurité Civile
- 2.1.3. Demande de soumissions : Installation d'un système de chloration et dépôt des soumissions
- 2.1.4. Adoption des dépenses incompressibles de l'année 2013
- 2.1.5. Résolution pour autoriser le paiement des contrats annuels avec les différents fournisseurs
- 2.1.6. Résol. pour autoriser la Directrice générale/Secr-irésor. à assister aux diverses formations 2013 incluant le congrès et le colloque annuel de l'ADMQ
- 2.1.7. Résol. pour autoriser l'achat de 3 étagères à la bibliothèque
- 2.1.8. Résol. pour autoriser le budget de fonctionnement annuel 2013 à la S. Développement
- 2.1.9. Semaine de la Persévérance scolaire du 11 au 15 février 2013
- 2.1.10. SCFP : demande de modification à l'entente verbale
- 2.1.11. Comité mixte : Nominations de M. Claude Gélineau
- 2.1.12. Programme Changez d'Air : inscription à l'entente de participation avec le secteur Municipal
- 2.1.13. Société de développement : Demande dans le cadre du Pacte rural : Fresque
- 2.1.14. Demande de commandite pour le Carnaval d'hiver 2013/Comité des loisirs de Wotton
- 2.1.15. Avis motion : Règlement sur l'épandage/Eie 2013
- 2.1.16. Réponse pour l'achat du logiciel « Première ligne » (Schéma couverture risques) par la MRC

3. Rapport des divers comités

4. Période de questions pour les personnes présentes

5. Informations générales et correspondance diverse

- 5.1.1. Ville de St-Charles-Borromée : Vente du camion Ford 1998 : unité d'urgence
- 5.1.2. Filets NAD'S nets : Information pour filets protecteurs patinoire
- 5.1.3. SEAO : Information concernant les organismes municipaux
- 5.1.4. CRÉE : Infolettre-Décembre 2012
- 5.1.5. FQM : Bulletin Contact du 23 novembre et 11 décembre 2012
- 5.1.6. MMQ : 5^e restaurant totalisant 2 000 000\$
- 5.1.7. MMQ : Infolettre de décembre 2012 et Communiqué du 17 décembre 2012
- 5.1.8. FCQGED : Maintenance de la consigne à 0,05\$
- 5.1.9. Ville d'Asbestos : Entente intermunicipale de loisirs : tarifs 2013
- 5.1.10. MRC des Sources : Copie de la résol. 2012-10-8197 : transmission du plan de mise en œuvre

6. Autres sujets :

7. Levée de la séance.

XXXXXXXXXXXXXXXXXX

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
1301-001 IL EST PROPOSÉ par le conseiller Claude Vaillancourt
APPUYÉ par le conseiller Yves Gauthier
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**



QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé par la Directrice générale et Secrétaire-trésorière en laissant le point « Autres sujets » ouvert.

ADOPTÉ

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 3 ET DU 19 DÉCEMBRE 2012
1301-002 IL EST PROPOSÉ par le conseiller Marc-André Gagnon
APPUYÉ par le conseiller Paul Latulippe et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE les procès-verbaux des séances du 3 et du 19 décembre 2012 soient adoptés en apportant une modification à la page 3184 « Calendrier des séances », en octobre, la date de la séance sera le 3 au lieu du 7 octobre 2013 ;

QUE dispense de lecture soit accordée à la Directrice générale et Secrétaire-trésorière, une copie des procès-verbaux a été remise aux membres du Conseil avant la présente réunion afin qu'ils en prennent connaissance.

ADOPTÉ

DÉPÔT DU RAPPORT DU DIRECTEUR DES INCENDIES
Rapport 2013-01

- Le 2 janvier 2013 : Appel pour un retour de fumée dans la résidence située au 439, rue Principale, Saint-Georges-de-Windsor. Durée de l'intervention : 0h75 ;

DÉPÔT DU RAPPORT DE VOIRIE ET DE GESTION POUR LE MOIS DE DÉCEMBRE 2012

A titre d'information, un résumé des travaux effectués en décembre a été remis aux membres du Conseil par la Directrice générale, avant la présente réunion.

RÉSUMÉ DES PERMIS ÉMIS EN DÉCEMBRE 2012

En décembre, 2 permis ont été émis pour des travaux de rénovation d'une valeur de 80 000\$.

MDDEPO : REDISTRIBUTION DES REDEVANCES POUR L'ÉLIMINATION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

La Municipalité a reçu la confirmation du montant de subvention pour les redevances pour l'élimination des matières résiduelles - année 2012.

Subvention liée à la population	5 357,61\$
Subvention liée à la performance	7 302,70\$
Total versé par dépôt direct	12 660,31\$

La subvention moyenne par habitant liée à la performance est de 4,77\$, tant au niveau des municipalités de notre groupe qu'au niveau de l'ensemble du Québec. L'élimination moyenne par habitant pour un groupe de municipalités comme la nôtre est de 319 kg/personne/année.

Pour la Municipalité, l'élimination par habitant est de 345kg/personne/année. Il y aurait une amélioration à apporter, soit en diminuant de 26 kg/personne par année, pour atteindre une meilleure performance d'élimination.

MAMROT-ENTENTE DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE
D'ÉLIMINATION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DES SOURCES

Dans sa lettre du 21 décembre 2012, le MAMROT a approuvée la modification de l'entente intermunicipale relative à la création de la RIEMR des Sources, conformément à l'article 570 du Code municipal du Québec.

MINISTÈRE DE LA CULTURE-LOI SUR LE PATRIMOINE CULTUREL

Le Ministère de la Culture nous informe du changement de la Loi sur le Patrimoine culturel. En effet, depuis le 19 octobre 2012, les municipalités locales bénéficient de nouveaux pouvoirs, ont celui d'identifier des éléments de leur patrimoine immatériel, ainsi que des personnages historiques décédés, des événements et des lieux historiques (art. 121 et suivants).



MTQ-SUIVI DE LA RÉSOLUTION 1212-1489

Le MTQ accuse réception de la demande de déplacement de la zone de limite de vitesse de 90km/h sur la rue Saint-Jean et de l'installation d'un panneau clignotant indiquant la limite de 50km/h, le 11 décembre 2012.

MTQ-BULLETIN LIAISON, DÉC. 2012

A titre d'informations, le Bulletin du MTQ « Liaison », vol 15, no 2 de décembre 2012 est remis aux membres du Conseil.

ANDRÉ BELLAVANCE-DÉPUTÉ DE RICHMOND-ARTHABASKA

Monsieur Bellavance, dans une lettre du 29 novembre 2012, informe la Municipalité de la reconduction des programmes « Patrimoine canadien, soit le volet Festivals locaux et le volet Commémorations communautaires, et le volet Fonds des legs.

ADMQ-CAMPAGNE DE PROMOTION CONTRE LA VIOLENCE

Une copie de la lettre du Président de l'ADMQ, M. Charles Ricard, concernant la campagne « Contre la violence en milieu municipal ».

Une quinzaine d'acteurs du milieu municipal ont confirmé le bien-fondé de cette action en signant la Déclaration commune contre la violence.

DÉPÔT DU CALENDRIER – HEURES DE PATINOIRE

La Directrice générale et Sect.-trésorière informe le Conseil de l'horaire pour les heures d'ouverture de la patinoire du Centre multifonctionnel. Une copie a été mise sur le site internet de la Municipalité, au bureau municipal, de même qu'au centre multifonctionnel, au bureau de poste et au Dépanneur.

ADOPTION DES COMPTES DE DÉCEMBRE 2012

1301-003 IL EST PROPOSÉ par le conseiller Claude Vaillancourt
APPUYÉ par le conseiller Yves Gauthier et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE la Directrice générale et Secrétaire-trésorière soit et est autorisée à payer les comptes du mois de décembre 2012, selon la liste remise aux membres du Conseil datée du 8 janvier 2013, pour un montant total de 80 924,30\$.

ADOPTÉ

Disponibilité au 31 décembre 2012, compte EOP #393 : 161 980,79\$.

ADOPTION DU PLAN DE SÉCURITÉ CIVILE

ATTENDU QUE la Loi sur la Sécurité civile a pour objet la protection des personnes et des biens contre les sinistres ;

ATTENDU QUE les municipalités sont les premières responsables de la gestion des interventions lors d'un sinistre majeur en regard des fonctions de décision et de coordination pour assurer la protection des personnes et la sauvegarde des biens sur leur territoire ;

ATTENDU QUE par Sécurité civile, on entend l'organisation d'opérations de prévention, de préparation, d'intervention ou de rétablissement dans le cas d'un sinistre majeur ;

ATTENDU QUE le Conseil municipal de Wotton désire assurer la protection des personnes et des biens contre les sinistres ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Wotton a nommé le « Comité municipal de la sécurité civile » pour élaborer son plan de sécurité civile, document de planification et de préparation en cas de sinistre majeur ;

ATTENDU QUE le Plan de sécurité civile de Wotton a été produit et rédigé en s'inspirant du modèle proposé par le Ministère de la Sécurité publique que chargé de l'application de la Loi sur la sécurité civile ;

En conséquence,

1301-004 **IL EST PROPOSÉ** par le conseiller Yves Gauthier **APPUYÉ** par le conseiller Marc-André Gagnon et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**,

QUE le Plan de Sécurité civile de la Municipalité de Wotton soit et est adopté.

A D O P T É

DÉPÔT DES SOUMISSIONS POUR L'INSTALLATION D'UN SYSTÈME DE DÉSINFECTION À L'HYPOCHLORITE DE SODIUM À L'USINE DE FILTRATION D'EAU POTABLE

ATTENDU QUE des soumissions sur invitation ont été demandées pour l'installation d'un système de désinfection à l'hypochlorite de sodium à l'usine de filtration d'eau potable auprès de cinq (5) entrepreneurs ;

ATTENDU QUE lors de la fermeture des soumissions, la Municipalité a reçu les soumissions des compagnies suivantes :

- ✓ **Construction F.J.L. inc. :** 37 550\$/avant taxes ;
- ✓ **Filtrum Construction :** 45 800\$/avant taxes ;
- ✓ **M.P. ECO inc. :** 45 878\$/avant taxes ;

ATTENDU QU'APRÈS analyses, toutes les soumissions déposées sont conformes,

En conséquence,

1301-005 **IL EST PROPOSÉ** par le conseiller Claude Vaillancourt **APPUYÉ** par le conseiller Yves Gauthier et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**,

QU'APRÈS analyses des soumissions pour l'installation d'un système de désinfection à l'hypochlorite de sodium à l'usine de filtration d'eau potable, le plus bas soumissionnaire conforme est la compagnie « Construction FJL inc. », au montant de 37 550\$, avant taxes ;

QUE la Municipalité de Wotton informe « Construction FJL inc » que l'octroi du contrat est **conditionnel** à la réception du Certificat d'autorisation du Ministère de l'Environnement pour la réalisation des travaux.

La demande d'au C.A. a été produite au ministère depuis le début du mois de novembre 2012.

A D O P T É

ADOPTION DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES 2013

1301-006 **IL EST PROPOSÉ** par le conseiller Marc-André Gagnon **APPUYÉ** par le conseiller Yves Gauthier et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**,

QUE la liste des dépenses incompressibles pour l'année 2013 soit autorisée tel que déposée par la Directrice générale et Secrétaire-trésorière. Le montant total du budget des dépenses incompressibles 2013 est de **1 423 006\$** sur un budget total de **2 008 014\$**.

A D O P T É



AUTORISATION DE PAIEMENT DES CONTRATS ANNUELS

1301-007 IL EST PROPOSÉ par le conseiller Yves Gauthier
APPUYÉ par le conseiller Marc-André Gagnon et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE la Directrice générale et Secrétaire-trésorière soit et est autorisée à payer les contrats annuels suivants, savoir :

Nom du fournisseur	Description	Montant
Communication Plus	Systèmes de communications	2 187 \$
Infotech	Contrat de services-logiciels municipaux	6 705 \$
Groupe Ultima	Portefeuille d'assurances générales	41 160 \$
Électro-Alarme 2000 inc.	Système de surveillance /centrale (3)	540 \$
D-Koto, Consultant Bâtiment	Honoraires professionnels	5 200 \$
Aquatech	Services techniques eau potable et usée	55 805 \$
Transbestos	Quote-part 2013	7 108 \$
S&D. Taylor	Cueillettes matières résiduelles 2013	63 000 \$
MRC des Sources	Quote-part annuelle 2013	129 094 \$
Centre de tri de Sherbrooke	Quote-part annuelle 2013	7\$/porte
C.S.S.T. & Médial	Taux 2013 et Mutuelle de prévention	2,4% env.
Réseau Biblio	Contribution 2013	3,84\$/habitant
Sûreté du Québec	Quote-part annuelle	112 971 \$

A D O P T É E

AUTORISATION POUR FORMATIONS -ET CONGRÈS 2013 DE L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC

1301-008 IL EST PROPOSÉ par le conseiller Yves Gauthier
APPUYÉ par le conseiller Marc-André Gagnon et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE la Directrice générale et Secrétaire-trésorière soit et est autorisée à participer aux différentes formations et au Congrès organisés par l'Association des Directeurs Municipaux du Québec, au cours de l'année 2013.

A D O P T É E

ACHAT D'ÉTAGÈRES POUR LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

1301-009 IL EST PROPOSÉ par le conseiller Claude Vaillancourt
APPUYÉ par le conseiller Yves Gauthier et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE la Directrice générale soit autorisée à faire l'acquisition de trois (3) étagères et ameublement pour la bibliothèque municipale. L'ameublement sera confectionné par la cie «Ébénisterie St-Pierre», pour un montant approximatif de 1 000.00 \$, avant taxes.

A D O P T É E

Absence : le conseiller Paul Latulippe quitte son siège à 20h10.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT –BUDGET ANNUEL 2013

1301-010 IL EST PROPOSÉ par le conseiller Claude Vaillancourt
APPUYÉ par le conseiller Marc-André Gagnon et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QU'UN montant de 10 225\$, soit alloué à la Société de Développement de Wotton comme budget de fonctionnement 2013(budget annuel plus indexation au taux de 2,25%) ;

QUE la Directrice générale et Secr.-trésorière soit et est autorisée à payer ce montant à raison de 1 022,50\$ par mois durant les dix (10) prochains mois, incluant le paiement du mois de janvier 2013 ;

QUE la Municipalité de Wotton s'engage à défrayer le paiement des taxes à la consommation payables sur l'étude du projet touristique. Ce montant sera remboursé à la Société de Développement dès que la Municipalité recevra la copie de la facture d'honoraires.

A D O P T É E



APPUI À LA 4^E ANNÉE DE LA SEMAINE DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE DU 11 AU 15 FÉVRIER 2013

1301-011 IL EST PROPOSÉ par le conseiller Yves Gauthier
APPUYÉ par le conseiller Claude Vaillancourt et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QU'EN appui à la 4^e année de la Persévérance scolaire, les membres du Conseil désignent les journées du **11 au 15 février 2013 comme Journées de la persévérance scolaire** dans notre municipalité.

A D O P T É E

SCFP-SECTION LOCALE 3842, MODIFICATION À LA LETTRE D'ENTENTE # 3

CONSIDÉRANT QUE des modifications sont demandées par la SCFP, section locale 3842, concernant la lettre d'entente numéro 3 convenue entre les parties lors d'un comité de relation de travail ;

CONSIDÉRANT QUE les modifications portent sur les articles 16.02 d), 16.02 f) et 16.02 g) de la lettre d'entente numéro 3 ;

En conséquence,

1301-012 IL EST PROPOSÉ par le conseiller Claude Vaillancourt
APPUYÉ par le conseiller Marc-André Gagnon et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QU'EN réponse à la demande de modification de la lettre d'entente # 3, faite par le SCFP, Syndicat local 3842, les membres du Conseil informent le syndicat local que leur décision est la suivante, savoir :

- Article 16.02 d) : Maintien des 2 derniers paragraphes de la proposition faite le 16 octobre 2012 savoir : « *excédent ou déficit de 160 heures sur 4 semaines* », *l'excédent sera rémunéré au taux de 150% du salaire normal ou l'employeur ne tiendra pas compte du déficit d'heures et considère que le salarié est réputé avoir effectué 160 heures* ;
- Article 16.02 f) : pour la semaine de travail des journaliers-opérateurs saisonniers, la Municipalité ne peut garantir 80 heures à l'intérieur d'une période de 2 semaines puisque ces employés sont sur appel et que le rappel s'effectue en rotation (lettre no 4).

A D O P T É E

NOMINATION AU SEIN DU COMITÉ MIXTE SUR L'EXPLORATION D'UNE MINE D'OR

1301-013 IL EST PROPOSÉ par le conseiller Claude Vaillancourt
APPUYÉ par le conseiller Yves Gauthier et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE Monsieur Claude Géliveau soit autorisé à siéger au sein du Comité mixte sur l'exploration d'une mine d'or pour combler un poste vacant.

A D O P T É E

PROGRAMME CHANGEZ D'AIR !

ATTENDU QUE le programme « *Changez d'air !* » vise à réduire la pollution occasionnée par l'utilisation d'appareils de chauffage au bois désuets ;

ATTENDU QUE le retrait ou le remplacement de ces appareils permettra de réduire de manière significative la pollution atmosphérique et le smog hivernal ainsi que les maladies cardiaques respiratoires.



ATTENDU QUE le programme « *Changez d'air!* » offrira aux propriétaires de ces vieux équipements des incitatifs financiers pour le retrait, le remplacement et l'installation d'équipements de chauffage au bois répondant aux normes environnementales actuelles ;

En conséquence,

1301-014 **IL EST PROPOSÉ** par le conseiller Yves Gauthier **APPUYÉ** par le conseiller Marc-André Gagnon et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

QUE la Municipalité de Wotton accepte de devenir partenaire du programme « *Changez d'air!* » et par le fait même conclure une entente avec l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA), organisme gestionnaire du programme et du centre d'appel ;

QUE La contribution de la Municipalité de Wotton est de 100\$ par retrait ou remplacement d'un appareil au bois ou du chauffage central au bois.

L'AQLPA sera responsable de faire parvenir les remises par chèque aux consommateurs qui auront remplacé leur vieil appareil et de s'assurer du remboursement des contributions de chacun de ses partenaires.

A D O P T É E

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT-MODIFICATION À LA DEMANDE INITIALE DÉPOSÉE DANS LE CADRE DU PACTE RURAL SUPRALOCAL

À la demande de la Directrice générale de la Société de Développement, cette demande est reportée à une prochaine séance.

DEMANDE DE COMMANDITE-CARNAVAL D'HIVER 2013

1301-015 **IL EST PROPOSÉ** par le conseiller Yves Gauthier **APPUYÉ** par le conseiller Claude Vaillancourt et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

QU'UNE commandite de 200\$ soit versée au Comité des loisirs de Wotton pour l'organisation du Carnaval d'hiver qui se tiendra les 1^{er}, 2 et 3 février 2013.

De plus, lors des activités du Carnaval d'hiver, la Municipalité de Wotton informe le Comité des loisirs qu'aucun frais ne sera facturé pour la location des salles municipales (Salle municipale, Centre communautaire et Centre multifonctionnel).

A D O P T É E

AVIS DE MOTION : PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT SUR L'ÉPANDAGE – ÉTÉ 2013

1301-016 **AVIS DE MOTION** est donné par le conseiller Yves Gauthier pour qu'à une prochaine séance ou à une séance subséquente, un « Règlement interdisant l'épandage des déjections animales, de boues ou de résidus provenant d'une fabrique de pâtes et papiers pendant certains jours de l'été 2013 » soit présenté.

A D O P T É E

ACQUISITION DU LOGICIEL « PREMIÈRE LIGNE » PAR LA MRC DES SOURCES DANS LE CADRE DU SCHEMA DE COUVERTURE DE RISQUES

1301-017 **IL EST PROPOSÉ** par le conseiller Yves Gauthier **APPUYÉ** par le conseiller Claude Vaillancourt et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

QUE la Municipalité de Wotton est d'accord avec l'acquisition du logiciel « Première Ligne » dans le cadre du Schéma de couverture de risques de la MRC des Sources, selon l'Option 1 : L'autonomie aux 5 municipalités rurales.



L'achat du logiciel, au coût approximatif de 5 000\$, avant taxes, sera défrayé par le CLD et les cinq (5) municipalités rurales devront assumer un montant de 18% de l'achat pour les frais d'entretien annuel.

A D O P T É E

RAPPORT DES COMITÉS

- Le conseiller Yves Gauthier a assisté aux rencontres suivantes : Rencontre du budget, rencontre pour la construction d'un nouveau garage, rencontre concernant le Plan de la Sécurité civile, une rencontre du comité mixte et rencontre à la MRC pour les loisirs dont les principaux sujets étaient : formation des animateurs, coordonnateur-adjoint et les Grands jeudis ;
- À l'exception des 2 dernières rencontres, les autres membres du Conseil étaient tous présents aux rencontres mentionnées ci-dessus.

PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LES PERSONNES PRÉSENTES

Monsieur le Maire répond aux autres questions du public.

CORRESPONDANCE DIVERSE

Les membres du Conseil prennent connaissance des divers sujets que l'on retrouve à l'intérieur des points suivants : Informations générales et correspondance diverse.

AUTRES SUJETS :

Comité des loisirs :

1301-018 IL EST PROPOSÉ, par le conseiller Claude Vaillancourt
APPUYÉ par le conseiller Yves Gauthier et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE la Municipalité de Wotton informe le Comité des loisirs qu'en novembre 2012, aucun représentant municipal n'a été désigné pour siéger au sein du Comité des loisirs puisque la Municipalité a acquis, depuis quelques années, le Centre multifonctionnel.

Cette décision aura pour effet que le Comité des loisirs ne fera plus partie des organismes sous la responsabilité de la Municipalité et ses activités n'auront plus besoin d'être vérifiés annuellement à l'externe et aura pour conséquence de leur éviter des frais onéreux. Cependant, certains membres du Conseil pourront siéger au sein du comité des loisirs mais à titre personnel.

A D O P T É E


LEVÉE DE LA SÉANCE

1301-019 IL EST PROPOSÉ par le conseiller Claude Vaillancourt et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE la séance soit levée à 21h15.

A D O P T É E

Le Maire


Ghislain Drouin

La Directrice générale et Secrétaire-trésorière


Carole Vaillancourt

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX